

FICHE DIALOGUE / VERIFICATION BAREME MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2015

A remplir et à retourner avec la confirmation de demande de mutation

NOM Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Grade :

Discipline :

ELEMENTS DE BAREME	MODE DE CALCUL	Proposé par la DPE <small>(ne remplir que les rubriques contestées)</small>	Selon vous ? <small>(points)</small>	Pourquoi ? <small>(observations éventuelles sur courrier annexe)</small>
Echelon au 31.08.14 ou reclassement au 01.09.14	<ul style="list-style-type: none"> • classe normale : 7 points par échelon • hors classe : 49 points + 7 points par échelon • cl. exceptionnelle : 77 points + 7 points par échelon (maxi 98 points) • 21 points pour les candidats aux 1^{er} 2^{ème} et 3^{ème} échelon 			
Ancienneté dans le poste au 31.08.2015	<ul style="list-style-type: none"> • 10 points par an (+ 25 points par tranche de 4 ans) • stagiaire en situation = 10 points • stabilité sur « Nord Mayotte » : 3 ans = 100 points 			
Rapprochement de conjoints	<ul style="list-style-type: none"> • 200,2 points forfaitaires • 100 points par enfant à charge de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2015 (la situation justifiant le RC doit être effective au 1 /09/2014) 			
Mutation simultanée	<ul style="list-style-type: none"> • 80 points entre conjoints, partenaires de PACS ou agents ayant un enfant reconnu par les deux parents 			
Rapprochement Résidence Enfant	<ul style="list-style-type: none"> • 120 points pour enfant à charge de moins de 20 ans au 01.09.2013 et vivant au domicile de l'agent 			
Stagiaires lauréats de concours	<ul style="list-style-type: none"> • IUFM : 50 points sur demande et sur 1^{er} vœu dans les 3 ans (valable 1 seule fois) 			
Mesure de carte scolaire (et transfert de poste)	<ul style="list-style-type: none"> 1 500 points sur tous les vœux 1000 si MCS à la rentrée 2014 et que l'agent concerné désire retourner dans son ancien établissement 			
Professeurs agrégés	<ul style="list-style-type: none"> 90 points pour les vœux portant exclusivement sur des lycées (disciplines enseignées en lycée et en collège) 			
surnombre	<ul style="list-style-type: none"> 500 points par an sur la discipline de recrutement 			
Enseignants en 3 ^{ème} ou 5 ^{ème} année	<ul style="list-style-type: none"> 999 points sur vœu unique établissement d'affectation 2014-2015 			